

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Copie intégrale de l'acte de naissance pour chacun des futurs époux de moins de 3 mois à la date du dépôt.
- Photocopie d'une pièce d'identité pour les futurs époux (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom des futurs époux (quittance, EDF, téléphone, impôts...) et un de leur(s) parent(s) domicilié(s) sur la commune de MALLEMORT si aucun des époux n'y est lui-même domicilié + carte d'identité du(des) parent(s)
- Livret de famille si existant
- Photocopie des pièces d'identité des témoins qui doivent être majeurs.

PIÈCES À FOURNIR POUR LES ÉTRANGERS (sauf les Italiens)

- Acte de naissance copie intégrale traduite par un traducteur agréé ou extrait plurilingue délivré par les autorités du lieu de naissance de moins de 6 mois (obligatoire)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (obligatoire)
- Certificat de coutume et de célibat de moins de 3 mois (obligatoire à demander à l'Ambassade ou au Consulat en France).
- Carte de séjour
- Passeport avec visa
- Contrat de travail

Pour les portugais :

- Se présenter au consulat en vue de la constitution d'un dossier de mariage et obtenir :
 - Un certificat de coutume, de célibat, de capacité.

IMPORTANT DEPOT DE DOSSIER

Pour toute question, contacter l'état civil au 04.90.59.11.05 ou etatscivil@mallemort13.fr

- LE DOSSIER EST A REMETTRE COMPLET ET AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DU MARIAGE SUR RENDEZ-VOUS EXCLUSIVEMENT
- TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE
- TOUT RETARD DE DEPOT POURRA ENTRAINER UN REPORT DE DATE DE MARIAGE
- PRESENCE OBLIGATOIRE DES FUTURS EPOUX

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES PETARDS, FEUX D'ARTIFICE ET JETS DE RIZ SONT INTERDITS PAR MESURE DE SECURITE